

# 6.5

## Interdictions

---

---

## 6.5 INTERDICTIONS

### 6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

#### **Exploration Knick inc.**

Interdit à Jacques Brunelle, Robert Bryce, Gordon Neil Henriksen, Marc-Antoine Jetté et Alain Thivierge d'effectuer, directement ou indirectement toute activité reliée à des opérations sur les valeurs d'Exploration Knick inc. parce que celle-ci ne s'est pas conformée aux obligations de dépôt de ses documents annuels prévues aux Règlement 51-102 et au Règlement 52-109 et que ces personnes sont des administrateurs ou des dirigeants de l'émetteur qui peuvent avoir été informées de tout fait ou changement important concernant l'émetteur qui n'a pas été rendu public.

L'interdiction est prononcée le 1er mai 2018.

Décision n°: 2018-IC-0019

#### **Intema Solutions Inc.**

Interdit à Réal Desjardins, Diane Do Marcolino, Sébastien Plourde et Roger Plourde d'effectuer, directement ou indirectement toute activité reliée à des opérations sur les valeurs d'Intema Solutions Inc. parce que celle-ci ne s'est pas conformée aux obligations de dépôt de ses documents annuels prévues aux Règlement 51-102 et au Règlement 52-109 et que ces personnes sont des administrateurs ou des dirigeants de l'émetteur qui peuvent avoir été informées de tout fait ou changement important concernant l'émetteur qui n'a pas été rendu public.

L'interdiction est prononcée le 1er mai 2018.

Décision n°: 2018-IC-0018

### 6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.